

Assurance des travaux de construction

Recommandations | 15 mai 2019

L'assurance des travaux de construction est une sorte d'assurance casco qui couvre l'endommagement et la destruction d'un ouvrage en construction du fait d'accidents de construction imprévus ou d'autres maladresses ou négligences survenant pendant la durée des travaux.

Secteur de la construction Sinistre Assurance dommages Conditions modèles

Conditions modèles